

Réservations des départs et inscriptions à une compétition

Article 1 - Membre et visiteur

Les membres peuvent réserver 10 jours à l'avance* contre 5 jours pour les visiteurs.
*(10 jours à l'avance pour les membres et leurs invités qui jouent dans le même flight)

Article 2 - Annulation plus de 24 heures avant le départ

En cas d'empêchement et sans justification, les départs réservés peuvent être annulés jusqu'à 24 heures avant l'heure de départ, sans conséquence pour les membres et visiteurs et sans frais pour les professeurs de golf et leur client.

Article 3 - Annulation moins de 24 heures avant le départ

Pour les départs annulés moins de 24 heures avant l'heure de départ prévue, quelle qu'en soit la raison :

- 3.1 - par un membre : Annulation automatique de toutes ses réservations pour les 5 jours suivants
- 3.2 - par un visiteur : Annulation automatique de toutes ses réservations pour les 10 jours suivants
- 3.3 - par un professeur de golf ou son client : un forfait de 50 CHF est facturé au professeur

Article 4 – Réserve par des visiteurs plus de 5 jours à l'avance

Les visiteurs peuvent réserver par téléphone ou par email plus de 5 jours à l'avance aux conditions suivantes :

- Le quota de 8 personnes ayant réservé hors délai normal n'a pas déjà été atteint pour le jour choisi. Pas de réservation possible un jour où un groupe a déjà réservé
- 100% du montant total des Greenfees sont payés d'avance et sont non remboursables
- L'heure de départ n'est confirmée définitivement par l'accueil qu'après réception du versement

Article 5 – Réserve par des groupes (dès 9 personnes) plus de 5 jours à l'avance

Les groupes peuvent réserver des flights se suivant par téléphone ou par email plus de 5 jours à l'avance aux conditions suivantes :

- Le quota de 36 joueurs en semaine, respectivement 20 joueurs le week-end ayant réservé hors délai normal n'a pas déjà été atteint pour le jour choisi. Cette limite est automatiquement réduite du nombre de réservations déjà confirmées à d'autres groupes ou des visiteurs selon l'article 4
- 30% du montant total des Greenfees sont payés d'avance
- L'heure de départ n'est confirmée définitivement par l'accueil qu'après réception de l'acompte
- L'avance encaissée n'est pas remboursée en cas d'annulation par le groupe
- En cas d'annulation par un ou plusieurs joueurs moins de 24 heures avant le départ, les greenfees de l'ensemble du groupe sont dus.



En fonction de ses besoins, le GC Vuissens peut réduire le nombre maximum de départs mis à disposition des visiteurs ou des groupes.

L'organisation de compétitions pour des groupes fait l'objet d'un accord séparé, convenu avec la Direction du GC Vuissens pour le nombre de joueurs et les tarifs en vigueur pour les greenfees et les frais de gestion des compétitions.

Article 6 - Annulation ou modification des réservations par le GC Vuissens

Lorsque le parcours est fermé, pour quelque raison que ce soit (intempéries, tournois, etc.), le GC Vuissens peut annuler les départs. Dans ces cas, les avances encaissées sont remboursées ou mises en compte pour une prochaine visite.

Inscription à une compétition

Article 7 - Frais d'inscription

Si un membre ou visiteur ne se présente pas au départ d'une compétition, l'article 3 (3.1 et 3.2) s'applique et le montant de la finance d'inscription est facturé.

Vuissens, 27 juillet 2020

Eric Fleury, directeur